



**Monsieur Claude Wiseler**  
Président de la  
Chambre des Député.e.s  
Luxembourg

Luxembourg, le 29 janvier 2025

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à **Madame la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture** au sujet des marques auriculaires.

Les détenteur.e.s d'animaux d'élevage sont obligé.e.s de marquer leurs animaux avec une marque auriculaire comme moyen d'identification. Or, chez certains animaux, en particulier ceux avec de petites oreilles tels que les chèvres naines ou les moutons d'Ouessant, les marques auriculaires du format standard peuvent provoquer des infections douloureuses. Pour cette raison, les éleveur.euses d'animaux de races naines plaident pour la possibilité d'utiliser des marques auriculaires de formats plus petits.

Selon nos informations, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture aurait annoncé au début de 2024 que la possibilité d'utiliser des marques auriculaires plus petites serait introduite prochainement.

Dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes :

- 1. Madame la Ministre peut-elle confirmer que ses services travaillent actuellement sur l'introduction de formats alternatifs de marques auriculaires pour l'identification des animaux, notamment de marques plus adaptées aux races naines ?**
- 2. Dans l'affirmative, dans quel délai ce changement sera-t-il mis en œuvre afin que les éleveur.euses d'animaux puissent identifier leurs animaux avec des marques plus adaptées ?**
- 3. Quels sont les obstacles pour la mise en œuvre de l'utilisation de formats alternatifs de marques auriculaires ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

**Joëlle WELFRING**  
Députée